

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 73/2026
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU la demande d'occupation temporaire du domaine public de la SCI IMMO CLARA de Soultz-sous-Forêts en date du 26 août 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de travaux de ravalement, la SCI IMMO CLARA est autorisée à installer un échafaudage devant l'immeuble sis 21, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts.

La présente autorisation est valable du 31 août au 30 octobre 2026.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par la SCI IMMO CLARA, qui veillera à assurer la sécurité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau – Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- SCI IMMO CLARA,
- Archives Mairie.

Guy ALBOUI,
Adjoint au Maire de Soultz-sous-Forêts :

